

ETUDES PREPARANT AU DIPLOME PSYCHOMOTRICIEN

Formations Métiers Santé

Posté par: formations-concours

Publiée le : 16/10/2008 19:16:45

PROFESSION

Le travail du psychomotricien vise à rééduquer les personnes confrontées à des difficultés psychologiques vécues et exprimées de façon corporelle, en agissant sur leurs fonctions psychomotrices. Il traite des troubles du mouvement et du geste dont peuvent souffrir les enfants, les adolescents, les adultes et personnes âgées : bégaiement, tic, trouble de l'orientation et du comportement. Les actes qu'il est autorisé à pratiquer sont réglementés par un décret. Il intervient en séances de rééducation individuelles ou collectives sur prescription médicale.

A l'heure actuelle, 5894 psychomotriciens dont 85,5% de femmes exercent en France.

Le psychomotricien est titulaire d'un **Diplôme d'Etat**, qui se prépare en trois ans dans un Institut de formation agréé par le Préfet de région.

ACCES : la formation est ouverte aux candidats remplissant les conditions suivantes : être âgé d'au moins **17 ans** au 31 décembre de l'année des épreuves d'admission ; être titulaire du **baccalauréat** ou d'un titre admis en dispense, ou une attestation de réussite à l'examen spécial d'entrée à l'Université, ou un diplôme d'accès aux études universitaires. avoir satisfait aux **épreuves d'admission** qui se composent :

- une épreuve de **biologie** sur le programme de première et terminale scientifique, d'une durée de deux heures, notée sur 20 points ;
- une **contraction de texte**, d'une durée de deux heures, notée sur 20 points ;
- une **épreuve complémentaire**, qui peut être organisée par les Instituts, consistant en un entretien ou des tests psychotechniques, notée sur 10 points.

Une moyenne de 10/20 est exigée pour l'ensemble des épreuves.-

Attention : des conditions spécifiques d'admission sont expérimentées à Bordeaux.

L'admission en centre de formation n'est pas déterminée au moyen des épreuves précitées mais en fonction du rang de classement obtenu par les candidats à l'issue d'une année préalable et obligatoire de PCEM1 adapté. L'admission définitive est subordonnée à la production d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant :

- Que le candidat n'est atteint d'aucune affection physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession ;
- Des vaccinations antitétanique, antipoliomyélitique, antidiphtérique et antityphoïdique. Il doit également préciser que le candidat a subi un test tuberculinique et que celui-ci est positif ou que deux tentatives infructueuses de vaccination par le BCG ont été effectuées.

LA FORMATION : Elle correspond à un volume horaire de 2522 heures auxquelles s'ajoutent des enseignements d'anglais et d'initiation à l'informatique. Elle comprend des **enseignements théoriques** (1392 heures), **théorico-cliniques** (études de cas : 100 heures) et **pratiques** (680 heures de stage). L'objectif de la première année est orienté vers le fonctionnement de la personne en bonne santé à tous les âges de la vie ; la seconde a pour objet l'initiation aux méthodes cliniques de soin ; enfin la dernière année est orientée vers le

processus de professionnalisation. L'évaluation des étudiants se fait dans le cadre du contrôle continu selon des modalités diverses : des interrogations orales, des rapports de stages notés, des études de dossier, des examens pratiques, des contrôles écrits (en février et en juin). Le passage dans l'année supérieure est subordonné à l'obtention d'une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et à la validation des stages de l'année considérée. Il est possible d'accéder directement en deuxième année sous réserve de succès à une épreuve particulière si :

- la personne a validé le premier cycle des études médicales ;
- la personne est titulaire d'une licence ou maîtrise en psychologie, en sciences et techniques des activités physiques et sportives ;
- la personne est titulaire du Diplôme d'Etat d'ergothérapeute, infirmier, infirmier du secteur psychiatrique, masseur-kinésithérapeute, éducateur spécialisé, du Certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et adolescents déficients, d'orthophonie, d'orthoptie, de certains brevets d'Etat sportifs, du diplôme de maître d'éducation physique.

L'EXAMEN DU DIPLOME D'ETAT consiste : en une mise en situation professionnelle , d'une durée de 45 minutes à une heure, notée sur 20 ; en la présentation et la soutenance d'un mémoire , d'une durée de 45 minutes maximum, notée sur 20.

La moyenne du contrôle continu des enseignements théoriques, théorico-cliniques et pratique de troisième année entre dans le total des points exigés pour l'obtention du diplôme : est reçu le candidat qui a obtenu au moins 30 points et aucune note inférieure à 10/20 à l'une des deux épreuves.

APPROFONDIR SA FORMATION APRES LE DIPLOME Accès de plein droit en licence de sciences sanitaires et sociales et en licence de sciences de l'éducation. Le psychomotricien peut se spécialiser en psychothérapie. Il peut poursuivre après le diplôme par :

- Un DU personnes physiquement dépendantes, retour et maintien à domicile (université de médecine de Besançon) ;
- Un DU perfectionnement clinique et recherche en psychomotricité (université Bordeaux II), ouvert après deux ans d'exercice ; Les titulaires du diplôme sont dispensés de l'examen d'entrée et de la première année dans les écoles de masseur-kinésithérapie ou ergothérapie, sous réserve de succès à l'examen de passage en deuxième année.